

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2010

Convocation du 29.4.2010, affichée le 29.4.2010

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Patrice, WEISS Bernard, FEGER René, KLEIN Marcel, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine, MATTER André, LEHNHARD Gérard, GANTNER Jean-Marc, CLAUSS Françoise, DENNI Fabienne, CRIQUI Marc.

Conseiller absent : ECKART Fanny.

Monsieur Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25/3/2010 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Fixation du taux de la Contribution Economique Territoriale - Compensation-relais

Vu les observations des services de la Préfecture en date du 15 avril 2010 concernant la nouvelle dénomination de la Taxe Professionnelle,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer le taux de la nouvelle Contribution Economique Territoriale – compensation-relais à 7,09%.

2. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Le Conseil Municipal prend connaissance des textes relatifs au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de lancer la démarche d'élaboration du PAVE.
- Autorise le Maire à signer tous les documents, afin :
 - de lancer une consultation pour s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé,
 - d'établir un état des lieux de l'accessibilité de la Commune,
 - de définir les propositions de travaux d'améliorations à apporter, ainsi que le chiffrage de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2010.

3. PLU : choix du bureau d'études

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avis de la Commission de Suivi du PLU sur le choix du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 mars 2010,

Vu l'analyse des offres par le SDAU et par la Commission de Suivi du PLU du 19 avril 2010 et l'audition des candidats en date du 5 mai 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre du cabinet ESPAYS de Strasbourg pour un montant de 21.590 euros HT, soit 25.821,64 euros TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 202 du budget 2010.

4. Travaux dans l'appartement au-dessus de l'école primaire

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux de réfection des sols dans l'appartement au-dessus de l'école primaire, avant toute remise en location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de la menuiserie Maurice pour un montant de 1.589,48 euros TTC.

Cette somme est prévue à l'article 2132 du budget 2010.

5. Achat de pièces de rechange pour l'auto-laveuse du CSC

Le Maire explique au Conseil Municipal que des pièces de l'auto-laveuse du CSC ont du être changées d'urgence pour un montant de 846,91 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'imputer cette dépense en investissement à l'article 2188 du budget 2010.

6. Participation financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité

Le Maire informe le Conseil Municipal que les projets de construction de la société SCI du Stade au 10A, rue Principale, à savoir :

1. PC 067 135 09 C0003, d'une maison tri-familles et locaux annexes,
2. PC 067 135 09 C0004, de 2 maisons tri-familles et d'une maison individuelle,

Nécessitent des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité. Les études ont été réalisées par GRD ESR, le montant des travaux s'élevant à 2.822,00 euros HT, dont 1.693,20 euros HT, soit 2.025,07 euros TTC, sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L332-15 du code de l'urbanisme modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 –article 117,
- Vu que le raccordement empruntant la voie publique n'excède pas 100 mètres,
- Vu que les réseaux sont dimensionnés pour correspondre exclusivement aux besoins des deux projets et ne sont pas destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures, que les deux projets de la SCI du Stade,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les travaux d'extension du réseau public d'électricité pour ce projet,
- Approuve le montant à financer par la commune et à payer à Electricité de Strasbourg Réseaux, à savoir une somme de 1.693,20 euros HT, soit 2.025,07 euros TTC,
- Fixe la participation financière de la société SCI du Stade à cette même somme, soit 2.025,07 euros TTC. Cette participation sera à payer dans le cadre du premier permis, à savoir la demande n° PC 067 135 09 C0003,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au paiement de cette somme et à la perception de la recette correspondant à cette participation.

Les sommes nécessaires sont prévues à l'article 2151 du budget 2010.

Cette délibération annule et remplace celle du 3/7/2009.

7. Remplacement des passages busés dans le fossé longeant la rue du Cimetière Juif

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de la SNCF en date du 26 avril 2010 soulignant la nécessité de mettre en place une cohérence dans les sections hydrauliques sur le Landbruchgraben au droit de chaque accès de parcelles. En raison de cette non-conformité, et à la requête de la SNCF, le Préfet a déjà dressé un procès-verbal de grande voirie à l'encontre du Maire en 2009.

Ces travaux, consistant au remplacement de 5 passages par 3 nouveaux passages busés, ont été confiés à l'entreprise EJL LEFEVRE aux conditions suivantes :

- Fourniture et pose de tuyaux DN 1000 pour le prix de 220 € HT le mètre linéaire,
- Consolidation de têtes de buses pour un montant de 130 € HT le mètre-cube.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ces travaux, réalisés en urgence en raison des risques d'orages et de coulées d'eaux boueuses, ainsi que les éventuels travaux supplémentaires et imprévus.
- Sollicite les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux auprès du Conseil Général.
- Fixe le plan de financement comme suit :
 - Subvention du Conseil Général
 - Récupération de la TVA
 - Fonds propres.

Ces travaux seront imputés en investissement à l'article 2158 du budget principal 2010.

8. Travaux sur le système d'extraction de la hotte du CSC

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le système d'extraction de la hotte du CSC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise SCHNEIDER de Drusenheim pour un montant de 2.000 euros HT.
- Décide d'imputer cette dépense à l'article 21318 du budget 2010.

9. Achat d'un terrain agricole à Mme Lucie Burckel

Le Maire explique au Conseil Municipal que, lors des travaux d'assainissement et de voirie, la Commune a été amenée à utiliser des terrains comme décharge, dont celui cadastré section 30, n° 297, d'une surface de 9,94 ares, appartenant à Mme Lucie BURCKEL, demeurant 117, rue du Pont à Ettendorf.

Ces terrains étaient classés en 1^{ère} classe agricole avant les travaux.

La Commune a proposé aux différents propriétaires soit de racheter leur terrain, soit de les indemniser de la perte de leur valeur.

Mme Lucie BURCKEL a proposé de vendre son terrain à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention,

- Décide d'acquérir le terrain cadastré *section 30, n° 297*, d'une surface de 9,94 ares, appartenant à Mme Lucie BURCKEL, demeurant 117, rue du Pont à 67350 ETTENDORF au prix de 100 € l'are, soit 994 €uros.
- Décide de confier cette transaction à Me LOTZ, notaire à PFAFFENHOFFEN. Tous les frais relatifs à cette acquisition (notaire, livre foncier, ...) seront à la charge de la Commune.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition, dont le coût sera imputé à l'article 2112 du budget principal 2010.

Pour extrait conforme,
Ettendorf, le 7 mai 2010

Le Maire, P. WEISS